

ACCLAMATION DES MAIRES D'ALMATY : LES VILLES AUX AVANT-POSTES DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE POUR TOUS

RÉSEAU EUROPÉEN DES VILLES-SANTÉ DE L'OMS
Sommet des maires
Almaty (Kazakhstan),
les 23 et 24 octobre 2018



Réaffirmons notre engagement

1. Nous, participants au Sommet des maires des Villes-santé de l'OMS, à travers la présente Acclamation des maires d'Almaty, en ce 24 octobre 2018, réaffirmons notre engagement, 40 ans plus tard, envers les valeurs et les principes de l'approche des soins de santé primaires inscrits dans la Déclaration d'Alma-Ata (1978), envers la définition de la santé énoncée dans la Constitution de l'OMS et envers l'idée que la promotion de la santé et du bien-être des populations constitue l'un des objectifs majeurs de la société, qui requiert la collaboration de tous les secteurs. Nous reconnaissons que le rôle des villes, des espaces urbains et des autorités locales est de la plus haute importance aux fins de la réalisation de cet objectif.

Montrons l'exemple

2. Nous sommes conscients que les villes contribuent à la concrétisation de cet objectif à bien des égards, notamment en créant des espaces et des environnements physiques, sociaux, culturels et économiques qui favorisent l'amélioration de la santé et du bien-être, en soutenant les soins de santé primaires et les services locaux, comme les services sociaux et éducatifs qui participent au développement du capital humain, et en permettant la croissance et l'épanouissement de communautés prospères, autonomes et résilientes qui participent à la prise des décisions les concernant elles, ainsi que leur avenir. Nous donnerons l'exemple.

Défendons la justice sociale et le développement durable

3. Nous faisons prévaloir la nécessité de promouvoir et de défendre l'équité, la justice sociale et l'égalité des sexes et de ne laisser personne de côté, comme demandé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable (ODD). La justice sociale et le développement durable ne peuvent être atteints sans l'aide des villes et des autorités locales. Nous défendrons leur cause.

Réalisons la vision

4. Par cette déclaration, nous réaffirmons notre engagement envers le **Consensus de Copenhague entre les maires : une meilleure santé et plus de bonheur dans les villes, pour toutes et tous**, qui a été adopté lors du Sommet des maires du Réseau européen des Villes-santé de l'OMS, tenu à Copenhague (Danemark) les 12 et 13 février 2018, ainsi qu'envers le **Consensus de Shanghai sur les Villes-santé**, adopté lors de la 9^e Conférence mondiale sur la promotion de la santé, organisée à Shanghai (Chine) du 21 au 24 novembre 2016. Ces villes, ces espaces urbains et ces autorités locales sont au cœur de la quête d'une meilleure santé et de plus de bien-être pour tous. Nous nous chargerons de la mise en œuvre.

Les soins de santé primaires constituent le fondement de la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des ODD, et les villes sont aux avant-postes de ce processus

5. Nous, maires et responsables politiques de villes, d'espaces urbains et d'autorités locales, nous engageons à contribuer au renforcement et à la réorientation des systèmes de santé, basés sur l'approche des soins de santé primaires, afin de parvenir à la couverture sanitaire universelle (CSU), de surmonter les inégalités et les obstacles à l'accès aux soins, d'améliorer la santé et de réaliser les ODD. L'approche des soins de santé primaires consolide la capacité des pays, des villes et des communautés à parvenir à la CSU comme précisé dans le Programme 2030 et plusieurs déclarations et documents de haut niveau ensuite adoptés aux niveaux mondial et régional.

6. Les Villes-santé placent la municipalité au cœur de la santé, du bien-être et des soins de santé primaires. Nous nous engageons à veiller à ce que les municipalités d'un point à l'autre du Réseau des Villes-santé de l'OMS s'efforcent de soutenir la Déclaration de la Conférence mondiale sur les soins de santé primaires, organisée du 25 au 27 octobre 2018 à Astana (Kazakhstan), pour garantir la réalisation de ses ambitions audacieuses.
7. Nous soulignons que la CSU (qui permet à toutes les personnes et communautés d'avoir accès aux services de qualité dont elles ont besoin et d'être protégées des menaces sanitaires tout en étant à l'abri des difficultés financières) constitue un pilier majeur du Treizième Programme général de travail de l'OMS pour 2019-2023, et ne peut être concrétisée sans la collaboration et le soutien des villes, des espaces urbains et des autorités locales, et nous nous engageons à favoriser les efforts nécessaires à l'instauration de la CSU dans toutes nos communautés à travers le monde.
8. Nous, maires et responsables politiques de villes, d'espaces urbains et d'autorités locales, nous engageons à agir sur les déterminants de la santé et à accorder la priorité aux membres les plus vulnérables de la société, en particulier aux femmes et aux enfants, aux seniors, aux personnes touchées par des situations d'urgence, aux réfugiés et aux migrants, et aux populations marginalisées, stigmatisées et minoritaires. Nous sommes en outre résolus à investir dans la santé et dans le bien-être et à appuyer le renforcement des systèmes de gouvernance aux fins de la santé et du bien-être pour tous, pour davantage de transparence et de responsabilisation.

Les Villes-santé : l'enfant chéri d'Alma-Ata

9. Nous tenons à saluer le rôle qu'a joué la Déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires de 1978 dans la création du mouvement des Villes-santé de l'OMS, et nous soulignons combien il est important que nous réaffirmions notre engagement envers les principes de la Déclaration en son 40^e anniversaire, l'année même où le mouvement des Villes-santé célèbre son 30^e anniversaire. Aucun des deux ne saurait être réalisé sans l'autre. À travers les Villes-santé, l'héritage d'Alma-Ata et des soins de santé primaires se perpétue.
10. Le mouvement des Villes-santé repose sur les valeurs et les principes qui sous-tendent également les soins de santé primaires, à savoir l'équité, la justice, l'engagement communautaire, l'autonomisation, la participation et la collaboration. Il fournit un vecteur qui garantit que ces valeurs imprègnent les villes membres du mouvement, et qu'elles soient transmises par l'intermédiaire du Réseau des Villes-santé de l'OMS dans l'ensemble de la Région européenne.
11. Le respect des engagements pris dans la Déclaration d'Alma-Ata sur les soins de santé primaires nécessite une participation des populations et des communautés. Les villes, les espaces urbains et les autorités locales sont plus proches des populations que les autorités au niveau national. C'est à travers nos villes et nos autorités locales que nous pouvons susciter la participation et la responsabilisation de toutes les personnes, et les amener à s'investir dans les décisions qui concernent leur santé et leur bien-être par des démarches pangouvernementales et pansociétales. Nous utiliserons tous les moyens à notre disposition, y compris les services publics, pour atteindre les populations et susciter leur participation.

Villes-santé : un pont entre les niveaux local et mondial

12. Les Villes-santé mettent en œuvre des politiques mondiales au niveau local, et veillent à ce que les priorités locales soient entendues au niveau mondial. Les villes sont des acteurs internationaux, et il est nécessaire d'assurer, grâce à la diplomatie de la santé urbaine, une cohérence horizontale dans l'ensemble des pouvoirs publics et verticale entre tous les niveaux des pouvoirs publics, du niveau international aux niveaux municipal et local, car c'est là que la mise en œuvre et l'interaction avec les populations ont lieu. Le Réseau des Villes-santé de l'OMS favorise ce cycle de va-et-vient entre les niveaux mondial et local.

Nous soutenons l'appel en faveur d'une action immédiate car ensemble, nous pouvons créer un avenir plus durable, marqué par une meilleure santé et plus de bonheur

13. Il y a de cela 40 ans, la Déclaration d'Alma-Ata a inspiré toute une génération de responsables et de professionnels de santé qui partageaient le même engagement de garantir la Santé pour tous. Par la présente déclaration, nous réitérons et nous soutenons pleinement l'appel à l'action exprimé dans la Déclaration de la Conférence mondiale sur les soins de santé primaires de 2018, et nous sommes conscients du rôle central que nous jouerons dans sa concrétisation.
14. Par cette Acclamation des maires d'Almaty, nous, participants au Sommet des maires des Villes-santé de l'OMS, un événement préalable à la Conférence mondiale sur les soins de santé primaires qui se tiendra du 25 au 27 octobre 2018 à Astana (Kazakhstan), soutenons l'appel à une action locale, nationale et internationale coordonnée, ainsi qu'à l'augmentation et à l'harmonisation des ressources techniques et financières, en appui à l'engagement renouvelé envers la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes en matière de soins de santé primaires.
15. Nous, maires et responsables politiques de villes, d'espaces urbains et d'autorités locales :
 - soutiendrons une action immédiate relative à la Déclaration de la Conférence mondiale sur les soins de santé primaires de 2018, en coordination avec l'OMS et le Réseau européen des Villes-santé de l'OMS, aux côtés des dirigeants et de tous les secteurs concernés et niveaux de pouvoirs publics, des agences des Nations Unies, des autres organisations internationales, des agences de financement et des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des universitaires et de la société civile ;
 - invitons instamment les partenaires de développement internationaux et les partenaires nationaux, sous-nationaux et locaux, ainsi que la société civile à travailler main dans la main pour améliorer la transparence et la responsabilisation ;
 - œuvrerons en collaboration étroite avec tous les autres niveaux des pouvoirs publics, avec d'autres villes et au sein de nos villes, pour garantir la santé et le bien-être de tous, en ne laissant personne de côté.

Désormais, il est temps d'agir. Nous ne pouvons nous permettre d'échouer.

Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

États membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Biélarus
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Ex-République yougoslave
de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Israël
Italie
Kazakhstan
Kirghizistan
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Monaco
Monténégro
Norvège
Ouzbékistan
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République de Moldova
Roumanie
Royaume-Uni
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Tadjikistan
Tchéquie
Turkménistan
Turquie

Organisation mondiale de la santé Bureau régional de l'Europe

UN City, Marmorvej 51, DK-2100 Copenhague Ø, Danemark

Tél. : +45 45 33 70 00 Fax : +45 45 33 70 01

Courriel : eurocontact@who.int

Site Web : www.euro.who.int